

**IMMIGRATION CLANDESTINE**

# POSTE BENI ANSAR : AUX PORTES DE L'ENFER

L'entrée en vigueur, en Espagne, de la loi sur l'expulsion à chaud des migrants clandestins aux corridors de Sebta et Méléllia agace les associations des Droits de l'Homme. Elles critiquent ouvertement le durcissement de la politique migratoire européenne qu'elles jugent inhumaine. Même si le Vieux Contient se barricade et se montre sous son mauvais jour, au poste-frontière Beni Ansar, fraîchement rénové, on se bouscule toujours aux portes de l'Eldorado.

Par Loubna Bernichi

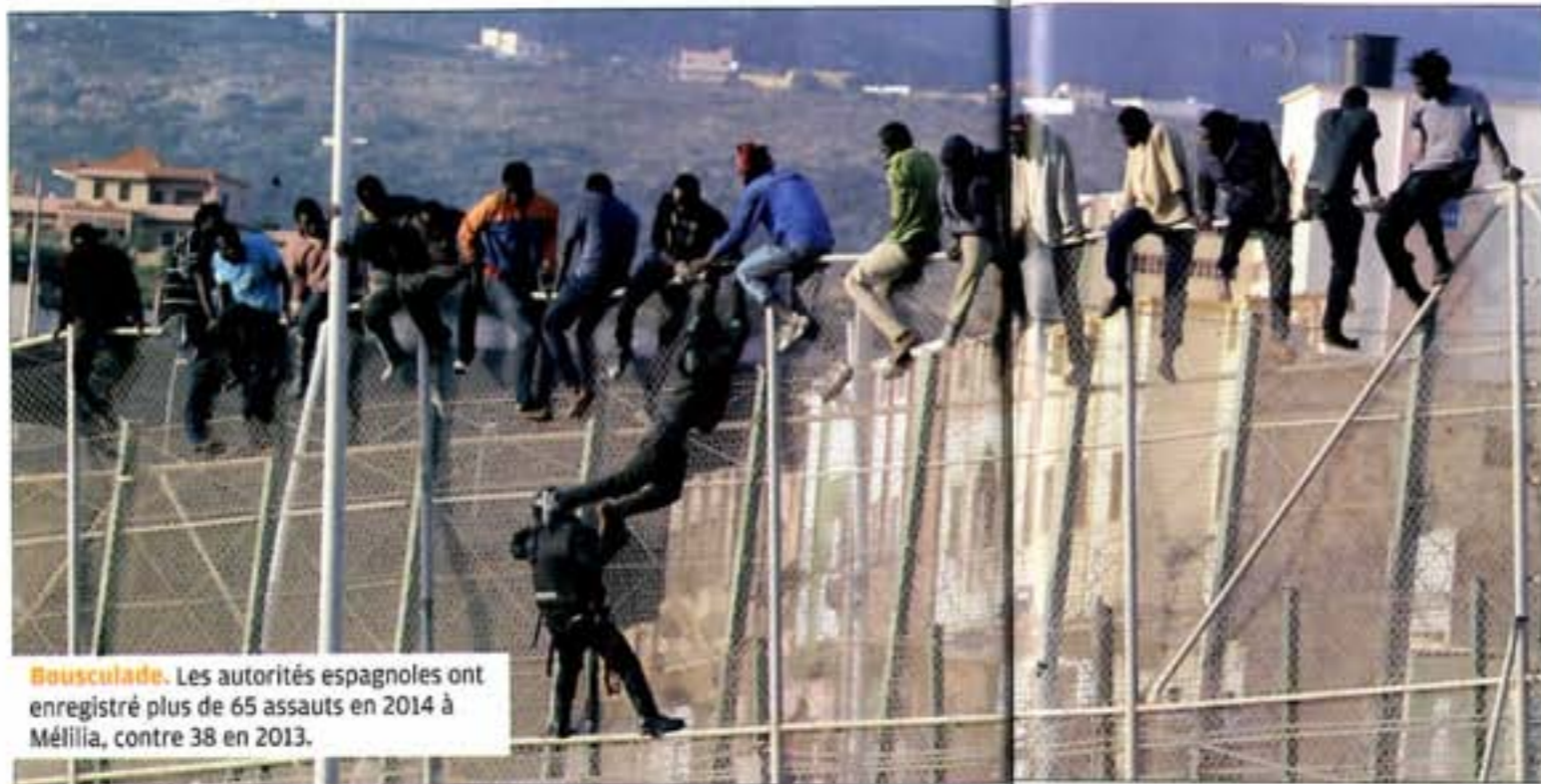
Il est 7 h00, le ciel est couvert. La météo annonce pour cette journée du 4 avril 2015 de faibles chutes de pluie sur la Région de Nador. Malgré cette heure matinale, le poste-frontière de Beni Ansar-Méléllia, fraîchement rénové, connaît une effervescence dense. Dans un bouchon impressionnant, accompagné d'un festival de klaxons et de cris, des taxis et des bus déposent des dizaines de passagers à proximité des points de contrôle douaniers, où ils viennent former des queues interminables. Du côté des automobilistes, la file n'est pas plus fluide. Les véhicules avancent, à leur tour, pare-choc contre pare-choc, pour atteindre les douaniers marocains. Pour les habitués, ce spectacle n'a rien d'exceptionnel. C'est même le lot quotidien de 15 000 à 20 000 personnes transitant par ce poste-frontalier situé entre Beni Ansar et Méléllia, une affluence qui le classe comme l'un des postes le plus fréquentés de l'Espace Schengen, après celui de Trajal-Bab Sebta. L'entrée en vigueur des Accords de Schengen, signés par l'Espagne en 1991, font de Méléllia, ville marocaine sous occupa-

tion espagnole, une frontière extérieure de l'Union européenne, mais cette ville côtière colonisée depuis le XVI<sup>e</sup> siècle demeure hors la loi Schengen. Elle jouit encore de son statut de Port franc de jadis et exclu de la politique fiscale commune européenne, de l'Union douanière et de la Politique Agricole Commune. Forte de ces avantages, Méléllia connaît une activité commerciale florissante basée surtout sur le commerce de la contrebande destiné au Maroc, qui représente 90% de son économie. Pour encourager ce qu'on qualifie, en Espagne, de commerce atypique, les autorités espagnoles ont trouvé un moyen contraire à l'esprit Schengen : tous les habitants des Provinces de Nador, soit 600 000, ont la possibilité de se rendre à Méléllia sans visa, sur simple présentation de leur passeport, en raison d'un accord hispano-marocain de 1912 sur le Rif datant du Protectorat espagnol. Une grande facilité qui pousse la majorité de la population de cette région à s'adonner à ce trafic et en faire leur gagne-pain. Ainsi, chaque jour, des hommes et des femmes, à pied ou motorisés, traversent, chargés comme des

••• mulets, la frontière, comme une colonne de fourmis laborieuses. La marchandise qu'ils transportent, en ballots, ou dans des cabas en plastiques tissés, est revendue aux marchés marocains limitrophes, Nador, Oujda, Taourirt, pour être acheminée, ensuite, vers de grandes villes comme Casablanca, Rabat, Marrakech, Agadir. On y trouve des appareils électroménagers made in China aux produits d'entretien d'origine douteuse, en passant par le matériel électronique, les objets de décoration, les pièces auto. Tout est bon à vendre. Il y a toujours un preneur. C'est pour cette raison que, chaque jour, on assiste à ces va-et-vient incessants de ces milliers de colporteurs marocains au Poste de Méllilia.

### Campagne de ratissage

Une affluence tellement dense que le ministre espagnol de l'Intérieur, Jorge Fernandez Diaz, en visite au poste-frontière de Beni Ansar, pour la fin des travaux de rénovation, le 17 mars 2015, en compagnie du président de Méllilia, Juan José Imbroda, et du délégué du Gouvernement, Abdelmalik El Barkani, avait exprimé la volonté du Gouvernement espagnol d'ouvrir un nouveau poste-frontière en plus des trois existants, pour une meilleure fluidité et un contrôle plus efficace. Jorge Fernandez Diaz a salué l'excellente collaboration entre le Maroc et l'Espagne en matière de lutte contre toute forme de criminalité et l'immigration clandestine. Les frontières qui séparent le Royaume de la Péninsule ibérique, l'une des plus courtes au monde, connaissent une extrême pression migratoire. Constituant une porte de l'Europe en Afrique, Méllilia, depuis 2005, est le théâtre régulier des assauts massifs des migrants clandestins. La triple frontière grillagée, de 7 mètres de haut et 11 kilomètres de long, formant un demi-cercle autour de cette ville méditerranéenne, paraît infranchissable, mais cela ne décourage pas les candidats à l'immigration. Depuis 2005, année de l'apparition de ce phénomène,



**Bousculade.** Les autorités espagnoles ont enregistré plus de 65 assauts en 2014 à Méllilia, contre 38 en 2013.

cette frontière n'a pas cessé d'être perfectionnée. Elle a été élevée de 3 à 7 mètres avec des panneaux amovibles retardant l'ascension du grillage et a été dotée d'alarmes ultra-sensibles et de capteurs optiques et sensoriels. En effet, il suffit que quelqu'un touche le grillage pour que les éléments de la Garde civile espagnole soient avisés sur les écrans de surveillance et réussissent à intervenir en moins de quatre minutes. Malgré ce dispositif sophistiqué, les autorités espagnoles ont enregistré plus de 65 assauts en 2014 à Méllilia, contre 38 en 2013. Plus de 16 000 personnes ont tenté d'y accéder en 2014 et près de 5000 y sont parvenues, contre quelque 3000 en 2013. Les autorités marocaines ont, de leur côté, affirmé que 87 assauts sur Sebta et Méllilia avaient eu lieu en 2014. Le dernier en date est celui de février 2015. Profitant d'un épais brouillard, plusieurs groupes, environ 600 personnes au total, sont descendus pendant

la nuit du 19 février, des pentes du Mont Gourougou, à quelques kilomètres de la ville de Nador, où les migrants venus d'Afrique subsaharienne ont établi leurs campements, pour certains, après un voyage de plusieurs mois, en attendant de pénétrer sur le sol européen, afin de tenter de passer la frontière grillagée. Une centaine est parvenue jusqu'à la zone jouxtant le passage frontière du Barrio Chino et une quarantaine est arrivée à accéder directement au CETI, le Centre d'accueil des immigrants. Cet assaut est intervenu alors que les autorités marocaines menaient une vaste opération de démantèlement des camps de migrants dans le massif du Gourougou. Une opération très critiquée par le tissu associatif. Hicham Rachidi, un responsable du Groupe anti-raciste de défense et d'accompagnement des étrangers et des migrants (Gadem), a confié que «L'opération de régularisation n'est pas terminée et le moratoire doit être

maintenu, tant que la Commission de recours n'a pas fini son travail», faisant allusion à la campagne menée sur l'ensemble de l'année 2014 par le Maroc. Les autorités marocaines ont communiqué, au début du mois de février 2015, un bilan «quasi définitif» de cette démarche, affirmant qu'elle avait donné lieu à la régularisation de près de 18 000 migrants sur un total de 27 300 dossiers déposés. «Peut mieux faire !» avance la Fédération internationale des ligues des Droits de l'Homme. Cette ONG estime qu'il y a 9000 dossiers de régularisation encore en souffrance. La secrétaire générale de la FIDH, Amina Bouayach, exhorte la Commission marocaine de recours à traiter les dossiers refusés. Un recours administratif est, en effet, prévu après un premier rejet de demande de régularisation. Les ONG sont partiellement satisfaites et relèvent d'autres atteintes aux Droits des Migrants au Maroc. La FIDH dénonce des «opérations

massives d'arrestation», en référence à l'interpellation, il y a deux mois, de centaines de personnes, après leur évacuation de la forêt de Gourougou, où 400 d'entre elles y seraient encore détenues. Le Gouvernement marocain avait justifié ces arrestations par sa volonté de «soustraire les migrants - qui vivaient dans des conditions inhumaines - des mains des réseaux mafieux». De l'autre côté de la Méditerranée, l'Espagne durcit le ton. Depuis le 1er avril, l'expulsion à chaud de migrants est légale. Ainsi, les migrants qui tentent de franchir de façon irrégulière les frontières de Sebta et Méllilia peuvent être interceptés et refoulés immédiatement au Maroc, tant qu'ils n'ont pas franchi la dernière des barrières qui constituent la frontière. Présenté au Parlement espagnol

le 16 octobre, le Projet de loi sur la Sécurité citoyenne qui amende la loi sur les étrangers a été voté à la mi-mars et publié au Bulletin officiel le 31 mars. Les modifications apportées par la nouvelle loi n'entreront en vigueur que le premier juillet 2015, excepté les amendements qui concernent les expulsions à chaud - «devoluciones de caliente», en espagnol. L'empressement du Gouvernement pour l'amendement de cette nouvelle législation intervient dans un contexte tendu. La Société civile espagnole critique la gestion du dossier des migrants clandestins par le Gouvernement automne de Méllilia. Plusieurs associations de défense des Droits de l'Homme intentent un procès contre le colonel en chef de la Guardia Civil à Méllilia. Andalucía Acoge, SOS Racismo et Prodein accusent Ambrosio Martín Villaseñor d'avoir outrepassé son mandat et d'avoir enfreint la loi sur les étrangers et les traités internationaux liant l'Espagne

et le Maroc, lorsqu'il a décidé de l'Ordre de service 6/2014 «Dispositif anti-intrusion de la barrière de la frontière de Méllilia et protocole opérationnel de Méllilia». Sur son ordre, les policiers qui gardent la frontière ont expulsé sans détour et hors de toute procédure légale les migrants interceptés entre les différentes barrières. Jorge Fernandez Diaz, ministre de l'Intérieur, a reconnu que ces pratiques avaient commencé en 2005 sous le Gouvernement de José Luis Rodríguez Zapatero, membre du PSOE. «Nous avons 25 gardes civiles poursuivis à Sebta et Méllilia et c'est une obligation du Gouvernement de leur accorder la sécurité juridique adéquate», avait déclaré le ministre devant le Congrès lors du débat. Malgré les durcissements des lois, les maltraitances et les risques

encourus, les Migrants africains gardent l'espoir d'atteindre l'autre côté de la barrière. Et tous les moyens sont bons pour y parvenir. Au Poste Beni Ansar, la Police des frontières est équipée d'un capteur de battements de cœur pour détecter les voya-

geurs clandestins transportés dans les véhicules des passeurs. Le 18 mars 2015, elle a arrêté un Marocain âgé de 54 ans pour avoir tenté de faire entrer illégalement un migrant mineur. L'homme avait caché un Guinéen de 16 ans sous le siège arrière de son véhicule aménagé pour l'occasion. A son interpellation dans un contrôle de routine, son passager clandestin a été retrouvé inanimé mais vivant. Trois jours plus tôt, un autre Marocain âgé de 24 ans a été arrêté avec un migrant subsaharien de 22 ans dans le compartiment moteur de sa voiture. Un voyage périlleux payé à 3000 euros (33 000 dirhams). Des pacotilles pour voir le rêve européen se réaliser. ■ BEL

**Près de 18 000 migrants sur un total de 27 300 dossiers déposés ont été régularisés au Maroc. La Fédération internationale des Ligues des Droits de l'Homme demande plus d'efforts.**